



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 26 mars 2024

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice part à la
	Délibération
<b>11</b>	<b>10</b>
	<b>07</b>

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

**Présents :** Monsieur Jean-Pierre ALQUIER, Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS.

**Absents excusés :** Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, représenté par Madame Eliane PARIS, Monsieur Vincent REYNIER, représenté par Mme Marie-Noëlle DANTAN, Madame Audrey VIGUIE-BOU représenté par Monsieur Jean-Louis BESSIERE.

*Date de la Convocation :* 14/03/2024

*Date d'affichage :* 14/03/2024

Madame **Fabienne LANDES** a été nommée secrétaire de séance.

<b>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES_ DE 2024_17</b>
--

Vu le code général des impôts relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2024 ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements et que pour ce faire il est nécessaire de prévoir une augmentation des ressources

Considérant que l'art 151 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 institue un nouveau dispositif dérogatoire de majorations sans lieu du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) en faveur des communes



Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil

**Article 1 :** décide d'appliquer les taux d'imposition suivants

Taxes	Taux
Foncière (bâtie)	24,80
Foncière (non bâtie)	30.20
THRS	6.07
CFE	11.90

**Article 2:** charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**Vote : Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme.

Acte dématérialisé,

Le Maire

Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par  
- dépôt en Préfecture le: 03/04/2024  
- publication en date du: 03/04/2024